RAPPORT
ET
DÉCRET,

Du 23 Août, l'an second de la république Françoise, une & indivisible,

Sur la réquisition civique des jeunes citoyens pour la défense de la Patrie;

Présentés au nom du Comité de salut public,

PAR BERTRAND BARERE;

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

APRÈS les difficultés qui depuis huit jours suspendent votre délibération sur les moyens d'exécuter une grande mesure pour chasser enfin les ennemis du territoire de la république, chacun de nous, attaché au sort de la revolution & au bien de ses concitoyens, a dû chercher dans son cœur &

dans ses lumières le meilleur mode de la levée générale, le meilleur plan de réquisition civique, pour terminer dans la campagne actuelle le grand procès que le vieux despotisme de l'Europe a suscité à la liberté naissante de la France.

Délibérer avec soudaineté, avec enthousiasme sur un objet aussi grave & aussi important, c'est s'exposer à des revers militaires; c'est compromettre le salut de la république, l'existence des citoyens, fatiguer & user par des secousses mal réglées le tempérament national. Examinons donc froidement nos besoins & nos ressources; sachons sur-tout ce que nous voulons, ce que nous entendons par la levée du peuple entier pour la défense de sa constitution & de sa liberté.

Que voulez-vous! un contingent fourni par chaque division départementale ou territoriale!

Laissons au corps Germanique, laissons aux confédérations d'Allemagne & aux édits impériaux le vénal emploi de ce moyen seigneurial ou fédéraliste. Le contingent de la France pour sa liberté, comprend toute sa population, toute son industrie, tous ses travaux, tout son génie. Le contingent n'est qu'une contribution levée sur des hommes comme sur de vils troupeaux; & ce mot n'est point de la langue des François: ainsi point de contingent. Les départemens populeux ou patriotes, les districts républicains ou menacés par l'ennemi, vous ont-ils demandé de fixer par un décret le nombre de leurs bataillons, le degré de leur patriotisme, la mesure de leurs sacrifices, le contingent de leurs citoyens armés! Voyez le département de l'Aude & tant d'autres plus animés de l'amour de la patrie ou de la haine de leurs ennemis, disputer de générosité & de dévouement avec les départemens qui les environnent, & envoyer dix-sept bataillons à nos armées.

Que voulez-vous! un nouveau recrutement! L'aristocratie est là qui se cache dans les sections de l'empire,

ſur-tout dans les ſections des villes ; l'ariſtocratie eſt là qui vous épie ; elle vote auſſi pour le recrutement, cette ariſtocratie incorrigible & avare, parce qu'elle tient en réſerve de l'or pour tenter les citoyens foibles ou peu fortunés, des fuyards pour diſſoudre nos armées, des royaliſtes pour en corrompre l'eſprit, des *ſauve qui peut* pour débander & perdre les troupes au milieu de la victoire, & des aſſignats pour exercer l'agiotage ſur les défenſeurs mêmes de la patrie.

Auriez-vous oublié tout ce que les contre-révolutionnaires de l'intérieur ont fait de troubles, de machinations & d'intrigues pour empêcher le recrutement ! Auriez-vous ſitôt perdu de vue les profondes intrigues & les diſcuſſions multipliées, les altercations violentes, tendant à faire de la défenſe publique un moyen de guerre civile, en diviſant les ſections ſur le mode de recrutement, tantôt en rappelant le tirage des milices par le ſort, ou l'élection populaire par le ſcrutin ! Pouvez-vous ſur-tout méconnoître cette violation ſi fréquente du principe que, dans les pays libres, *tout citoyen eſt ſoldat* ; cette violation impunie, faite par des riches qui ſe ſont fait remplacer par des aſſignats, ou par des étrangers, ou par des hommes ſans intérêt à l'ordre actuel de notre légiſlation ! Prenez garde : par le mode de recrutement trop ſouvent employé, vous transformez les égoïſtes opulens en recruteurs militaires, vous donnez à la malveillance des moyens de troubles ; à la richeſſe, des inſtrumens d'anarchie & de déſordre ; à la révolution, des hommes qui l'abhorrent aſſez pour la perdre ; & à la patrie, des ſoldats qui ne l'aiment pas aſſez pour la défendre. Ainſi, point de recrutement.

Que voulez-vous ? une levée en maſſe ? A ce mot, tous les ariſtocrates de diverſes nuances ; tous les hommes vains & légers qui n'appartiennent à aucune patrie ni à aucun régime ; tous les égoïſtes qui ne ſont ni nationaux ni étrangers ; tous les paraſites de révolution, qui, ſemblables aux traîtres & aux conſpirateurs

que vous avez mis hors de la loi, se sont mis eux-mêmes hors des nations ; tous ces personnages inutiles se sont emparés avec complaisance de ce mot *levée en masse* ; ils ont tenté de le tourner en ridicule, comme s'ils ignoroient qu'un simple vœu de ce peuple levé en masse, les feroit rentrer dans la poussière d'où ils n'auroient jamais dû sortir ; comme s'ils pouvoient se dissimuler que le peuple François n'a qu'un mot à dire, & l'aristocratie toute entière n'est plus.

Il a été cependant entendu de la nation, ce mot de *levée en masse*, & chaque citoyen a vu dans cette expression énergique toute la force & toutes les ressources nationales prêtes à se déployer au premier signal, en raison des périls & des besoins de la patrie.

Je le répète ici, parce que nos expressions ont été prises à mauvais sens, même par des patriotes ; je le répète, ils sont contre-révolutonnaires par le fait ou par l'intention, ils sont auxiliaires de Pitt ou de Cobourg, ceux qui voudroient qu'une nation de vingt-sept millions d'ames, qu'un peuple tout entier se levât au même instant dans toutes les parties de la république. Qui peut douter que cette commotion simultanée, si elle pouvoit exister, ne produiroit que des troubles affreux, des besoins immenses, des désordres incalculables, & des moyens précieux à l'aristocratie ! Qui peut douter que cette suspension de travaux, de commerce, de communications, cette électrisation de toutes les ames, ce froissement de tant d'intérêts, ne fussent plutôt un plan de nos ennemis qu'un moyen de défense nationale !

Cependant de pareilles levées en masse ne sont pas des chimères ; elles existent déjà dans l'histoire de notre révolution ; elle exista cette levée en masse, le 14 juillet 1789, lorsque le despotisme censpiroit contre la liberté naissante ; & si à cette première époque les représentans du peuple avoient secondé l'insurrection nationale, la révolution Françoise auroit été terminée il y a trois ans. Elles pourroient donc exister ces levées en masse ; mais elles ne se feroient qu'avec de grands besoins & avec des dangers imminens.

Sommes-nous donc à cette grande extrémité qui néceſſite une commotion auſſi extraordinaire ? Six cent mille hommes qui combattent ſous les drapeaux tricolors, ont-ils donc diſparu ? nos places fortes ſont-elles toutes au pouvoir de l'Autrichien ? les fortereſſes ſi honorées de Lille & de Thionville n'exiſtent-elles plus ? l'Anglois a-t-il commis encore tous ſes forfaits ? l'Eſpagnol ne compte-t-il que des victoires ? le fanatiſme a-t-il agrandi la Vendée ? & le royaliſme a-t-il groſſi ſes ſuccès le long du Rhône & de la Loire ?

Non, non, citoyens ; la France qui, ſous les races des tyrans, n'a pas eu beſoin d'une inſurrection générale dans les triſtes journées de Poitiers, de Crécy & d'Azincourt, en a moins de beſoin encore aujourd'hui, que des citoyens libres ont remplacé des ſerfs féodaux, & que chacun, outre l'intérêt de ſes foyers, combat auſſi pour ſes droits.

La Suiſſe n'eſt-elle pas toujours invariablement attachée à ſes traités, à ſon alliance avec la France ? On ſait bien que des intrigans de tout genre cherchent à nous diviſer avec la Suiſſe, & à agiter les hommes libres ; mais la Suiſſe ne ſe trompera pas ſur les cauſes qui les font mouvoir, & elle verra l'ambitieuſe Autriche ſe préparant à imiter un jour en Suiſſe le partage de la Pologne.

N'avez-vous pas applaudi dans cette ſéance au courage de l'armée du Nord contre les Autrichiens, & aux nouveaux ſuccès contre la Vendée ! Si les Pyrénées orientales ſont en partie envahies, l'armée des Pyrénées occidentales ne vient-elle pas de chaſſer l'Eſpagnol à deux lieues ſur ſon propre territoire ? La levée générale & ſimultanée ſeroit un effort de géant ; & les tyrans de l'Europe qui ont eu beſoin de ſe réunir pour nous menacer, pour nous dévaſter, ne néceſſitent pas encore la réunion des derniers efforts d'un grand peuple.

La réquiſition de toutes les forces eſt néceſſaire ſans doute ; mais leur marche progreſſive & leur emploi

graduel ſont ſuffiſans : c'eſt-là le ſens de la levée du peuple en entier. Tous ſont requis ; mais tous ne peuvent marcher ou faire la même fonction.

Publions une grande vérité : la liberté eſt devenue créancière de tous les citoyens. Les uns lui doivent leur induſtrie, les autres leur fortune, ceux-ci leurs conſeils, ceux-là leurs bras ; tous lui doivent le ſang qui coule dans leurs veines. Ainſi donc tous les François, tous les ſexes, tous les âges ſont appelés par la Patrie à défendre la liberté. Toutes les facultés phyſiques ou morales, tous les moyens politiques ou induſtriels lui ſont acquis ; tous les métaux, tous les élémens ſont ſes tributaires. Que chacun occupe ſon poſte, que chacun prenne ſon attitude dans ce mouvement national & militaire que la fin de la campagne néceſſite, & tous s'applaudiront avant peu d'avoir concouru à ſauver la patrie.

Que dans les monarchies, que dans les cours des deſpotes, un miniſtre, un général, un adminiſtrateur, un régiment, une province eût la vanité excluſive de défendre l'état ; c'eſt la froide récompenſe des monarchiſtes & des eſclaves dorés des cours : mais dans un pays libre, tout eſt confondu par un beſoin irréſiſtible & commun, le beſoin de ne pas laiſſer aſſervir ſon pays, de ne pas laiſſer déshonorer ſon territoire ; le beſoin de vaincre. Ici nous ſommes tous ſolidaires. Le métallurgiſte comme le légiſlateur, le phyſicien comme le forgeron, le ſavant comme le manouvrier, l'armurier comme le colonel, le manufacturier d'armes comme le général, le patriote & le banquier, l'artiſan peu fortuné & le riche propriétaire, l'homme des arts comme le fondeur de canons, l'ingénieur des fortifications & le fabricant de piques, l'habitant des campagnes & le citadin ; tout eſt reuni. Ils ſont tous frères ; ils ſont tous utiles, ils ſeront tous honorés.

Vous voyez déjà dans ce rapprochement rapide des beſoins de la guerre, vous voyez le ſens de votre décret ; vous voyez toute la théorie du véritable

mouvement national que vous nous avez chargés d'organiſer avec cette ſageſſe qui n'exclut pas l'enthouſiaſme, & cette raiſon qui n'atténue pas l'énergie républicaine. Toute la France doit être debout contre les tyrans; mais il n'eſt qu'une portion de citoyens qui ſoit miſe en mouvement.

Ainſi tous ſont requis, mais tous ne marchent pas. Les uns fabriquent les armes, les autres s'en ſervent; les uns préparent les ſubſiſtances pour les combattans, les autres diſpoſent leurs habits & leurs premiers beſoins. Hommes, femmes, enfans, la réquiſition de la patrie vous ſomme tous, au nom de la liberté & de l'égalité, de vous deſtiner, chacun ſelon vos moyens, au ſervice des armées de la république.

Les jeunes gens combattront, les jeunes gens ſeront chargés de vaincre; les hommes mariés forgeront les armes, tranſporteront les bagages & l'artillerie; ils prépareront les ſubſiſtances: les femmes, qui enfin doivent prendre leur place & ſuivre leur véritable deſtinée dans les révolutions, les femmes oublieront les travaux futiles; leurs mains délicates travailleront aux habits des ſoldats, feront des tentes, & porteront leurs ſoins hoſpitaliers dans les aſyles où le défenſeur de la patrie reçoit les ſecours exigés par ſes bleſſures: les enfans mettront le vieux linge en charpie; c'eſt pour eux qu'on ſe bat; les enfans, ces êtres deſtinés à recueillir tous les fruits de la révolution, lèveront leurs mains pures vers le ciel; & les vieillards, reprenant la miſſion qu'ils avoient chez les peuples anciens, ſe feront porter ſur les places publiques; ils y enflammeront le courage des jeunes guerriers, ils propageront la haine des rois & l'unité de la république. Ainſi, renfermant les jeunes citoyens dans les deux extrémités de la vie, entre les éloges des vieillards & la reconnoiſſance des enfans, nous aurons déjà beaucoup fait pour la défenſe publique.

La république n'eſt plus qu'une grande ville

aſſiégée. Il faut que la France ne ſoit plus autre choſe qu'un vaſte camp : les maiſons nationales, les maiſons invendues d'émigrés, ſeront converties en caſernes, les places publiques en ateliers; le ſol des caves ſervira à préparer la foudre des armées. Le ſalpêtre manque; il y avoit des peines très-fortes contre ceux qui s'oppoſoient à la récolte ou à la production de cette matière première ſi néceſſaire à l'artillerie : il faut que le ſol des caves ſoit leſſivé pour en extraire le ſalpêtre. Toutes les caves de Montpellier ſont employées à la production d'un poiſon ſubtil, mais utile dans les arts; que toutes les caves ſoient employées auſſi à la production du ſalpêtre, qui eſt le poiſon des ariſtocrates & des royaliſtes.

Il faut que toutes les armes de calibre paſſent dans les mains de ceux qui marcheront à l'ennemi : il ſuffira pour le ſervice de l'intérieur, de dénombrer & de recueillir les fuſils de chaſſe, de luxe, les armes blanches & les piques.

Il faut que tous les chevaux de ſelle ſoient requis ſans exception, ſans ménagement, pour compléter les corps de cavalerie. C'eſt-là le ſecret des forces de nos ennemis; ils comptent plus ſur leurs chevaux que ſur leurs hommes, comme ils comptent davantage ſur les trahiſons de quelques François que ſur la bravoure de leurs troupes. Eh bien! ſi la cavalerie eſt la force de l'Autrichien & de l'Anglois, formons auſſi une nombreuſe cavalerie : nous le pouvons; & avec ce nouveau moyen, nous aurons de plus que les hordes étrangères, nous aurons notre infanterie avec ſes bayonnettes invincibles, notre artillerie habile & courageuſe, l'amour de la patrie & le courage de la liberté.

Il faut que les chevaux qui traînoient des maîtres opulens ou des êtres inutiles, traînent des canons, portent des ſubſiſtances; il faut que le luxe des chevaux devienne tributaire de l'artillerie, & que l'art de la guerre s'enrichiſſe de tout cet attirail qui n'appauvrit pas le riche.

Voilà pour notre état actuel, & pour ce que nous pouvons calculer d'une manière positive.

Mais en préparant ce grand mouvement pour le service & le recrutement de nos armées, nous devons porter le plus grand soin sur l'armée matérielle qui doit précéder les soldats & assurer leur armement comme leurs subsistances. Ce n'est pas assez d'avoir des hommes; ils ne manqueront jamais à la défense de la république. Des armes ! des armes ! & des subsistances ! c'est le cri du besoin, c'est aussi l'objet constant de nos sollicitudes.

Et d'abord pour les armes, Paris va voir dans peu de jours une manufacture immense d'armes de tout genre s'élever dans son sein. Dépositaire de tous les arts, cette cité a des ressources immenses que le comité de salut public a déjà mises en activité, en se concertant avec des patriotes très-habiles & très-actifs. Le Paris de l'ancien régime vendoit des modes ridicules, des hochets nombreux, des chiffons brillans & des meubles commodes à toute la France & à une partie de l'Europe : le Paris de la république, sans cesser d'être le théâtre du goût & le dépôt des inventions agréables & des productions des arts, Paris va devenir l'arsenal de la France. Le comité s'est occupé, & les plans s'exécutent dans ce moment par des artistes renommés & des administrateurs d'un patriotisme prononcé; le comité s'est occupé de former à Paris un établissement national pour une grande fabrication d'armes, qui dans quelque temps pourra donner progressivement jusqu'à cinq cents, sept cents & mille armes par jour. Elle occupera six mille ouvriers. Huit artistes les plus forts, les plus exercés, se rendent dans les manufactures nationales pour en examiner tous les procédés, & rapporter à Paris des échantillons de toutes les pièces nécessaires à la fabrication des fusils. Chaque manufacture nationale s'empressera de fournir quelques articles nécessaires pour diriger les autres. On prend des ouvriers connus, des ouvriers en fer,

& l'on pourra utiliſer encore un grand nombre d'ouvriers d'horlogerie, partie un peu négligée dans le moment actuel, & qui s'eſt dévouée à la fabrication des armes.

Deux cent cinquante forges pour fabriquer les canons des fuſils vont être placées ces jours-ci dans le pourtour du jardin du Luxembourg, contre les murs qui entourent en dehors le jardin des Tuileries, dans les extrémités de la place de la révolution. Ce ſera une belle decoration pour nos places publiques, en attendant les monumens des arts, d'y voir forger les armes contre les tyrans & les ariſtocrates!

Dix grandes foreries ſeront élevées dans des bateaux ſur la riviere.

Seize maiſons nationales ſeront employées pour former de grands ateliers de cent vingt à cent cinquante ouvriers pour les diverſes parties du fuſil. Tous les autres ouvriers ſeront employés dans leurs maiſons, dans leurs ateliers, pour travailler aux pièces acceſſoires d'après un prix fixé.

Une adminiſtration ſimple & active ſurveillera les travaux. Une ſection diſtribuera l'ouvrage aux ouvriers; la ſeconde recevra & payera tout ce qui dépendra de la fabrication des canons de fuſils, & l'autre ſera chargée de recevoir & de payer tout ce qui ſe fabriquera en petites pièces acceſſoires par les ouvriers du dehors.

Déjà les ouvriers capables ſont raſſemblés, déjà des conſtructeurs & des mécaniciens préparent leurs matériaux, & les chefs de cette adminiſtration nous ont dit hier ſoir qu'ils ſe ſont aſſurés de tous les moyens d'exécution.

Cette adminiſtration ſera ſous la direction du miniſtre de la guerre, & ſous la ſurveillance du comité de ſalut public.

Cet établiſſement ne portera aucune entrave aux autres manufactures nationales, ni aux manufactures particulières; il leur donnera même de l'extenſion : les

arts & les artistes doivent s'aider, & non se détruire.

Que ces hommes haineux contre Paris, qui ont voulu tantôt le détruire & tantôt l'affamer, suspendent un instant cette haine invétérée que la ville révolutionnaire n'a jamais méritée. Paris est la cité commune, Paris est la ville de tous. Eh bien ! Paris a besoin, pour l'emploi de sa population, d'un établissement de ce genre. La France a besoin, pour la conservation de ses artistes, d'une manufacture nouvelle. La république a besoin qu'on fabrique sur-le-champ un grand nombre d'armes; on ne peut rassembler qu'à Paris cette multitude précieuse d'ouvriers habiles, qui va dans un jour fabriquer jusqu'à mille fusils, quand l'établissement sera complet.

L'objet de la levée actuelle est de tout terminer dans cette campagne. Mais le moyen le plus efficace pour y parvenir, est de rassembler une immense armée matérielle.

Qu'on ne croie pas que cette manufacture est toute au bénéfice de Paris. On ne peut que fondre, souder & forer ici les canons : les maquettes seront préparées dans les départemens de l'Allier, de la Nièvre, du Cher, du Doubs & de la Haute-Saône. Voilà les départemens qui s'enrichiront aussi de la fourniture des fers préparés pour les fusils, ainsi que du charbon considérable nécessaire à cette manufacture. Il n'y a donc ici rien d'exclusif. Espérons même que l'exemple de Paris sera imité, & que cette émulation générale nous délivrera des oppresseurs de la liberté.

Ce seroit une bien courte spéculation, celle de fabriquer en un instant, & dans un seul lieu, les instrumens des combats ! Le despotisme, toujours craintif, désarmoit les campagnes ; ses manufactures ne travailloient que pour ses satellites, pour ses esclaves en uniforme. La liberté au contraire arme toutes les mains, remplit tous ses arsenaux, & défie avec une imposante sécurité tous les tyrans.

Des armes, des manufactures de fusils & de canons, voilà ce qu'il nous faut pendant dix ans. Que nos

arſenaux ſoient centuplés, que nos magaſins ſoient remplis, & que chaque citoyen François ait une arme pour la défenſe de ſa vie, de ſes foyers & de ſes droits.

Ce ſera une belle époque, & elle n'eſt pas éloignée, celle où la république, après avoir chaſſé les deſpotes altérés de ſang qui l'aſſiègent, réduira les places fortes à n'être que des villes militaires, avec les ſeuls artiſtes & les ouvriers néceſſaires à ſa défenſe ; à n'être que des camps fermés de murailles. Ce ſera une belle époque, & elle n'eſt pas éloignée, celle où elle élèvera ſur les limites de ſon territoire, des colonnes ſur leſquelles ſeront gravés le décret qui repouſſe toute idée de conquête, & ſur - tout celui qui a aboli la royauté. Nous y écrirons comme à Rome, l'inſcription de Brutus; & à côté de ces colonnes ſeront des fortereſſes inexpugnables, des arſenaux complets, & des hommes libres.

Pardonnez cette digreſſion produite par le ſentiment de nos beſoins.

Nous demandons que le comité de ſalut public ſoit expreſſément chargé de prendre toutes les meſures néceſſaires pour établir une fabrication & une réparation extraordinaire d'armes de toute eſpèce, & à requérir dans toute la république les artiſtes & les ouvriers qui pourroient concourir à leurs ſuccès. Une ſomme de trente millions a paru néceſſaire à ces établiſſemens pour Paris & pour les départemens, & ce ne feront pas les fonds de la république les plus mal employés. C'eſt une richeſſe durable qu'un grand amas d'armes; c'eſt un grand tréſor pour une nation que le travail aſſidu des citoyens. Il eſt encore des départemens dans leſquels vous avez établi des manufactures d'armes, & d'autres dans leſquels les établiſſemens anciens ſont négligés. Vous devez autoriſer les repréſentans du peuple que vous allez envoyer, à accélérer cette fabrication, & à prendre, de concert avec le comité & le conſeil exécutif, toutes les meſures propres à ranimer & accélérer cette précieuſe fabrication.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir des hommes & des armes, il faut auſſi des ſubſiſtances ; c'eſt la baſe de toutes les

opérations de la guerre. Les repréſentans ont déjà une loi qui force la battaiſon des grains; des fonds vont être mis à la diſpoſition des adminiſtrations chargées des ſubſiſtances, & tout ſera diſpoſé de manière à ne pas faire coïncider les approviſionnemens des armées & des eſcadres avec ceux des troupes de réquiſition nouvelle. S'il n'y avoit pas des malveillans & des conſpirateurs, les riches récoltes dont la nature a fait préſent cette année à la liberté, nous préſenteroient même du ſuperflu.

Mais comme il s'agit ici de beſoins extraordinaires, il faut des moyens qui leur reſſemblent; il faut que les fermiers & les régiſſeurs des biens nationaux verſent dans le chef-lieu des diſtricts reſpectifs, en nature de grains, le produit de ces biens; il faut obliger les citoyens débiteurs d'impôts arriérés, même des deux tiers de l'année 1793, de les payer au taux du *maximum* du mois actuel, & les contributions ſeront payées ſur les rôles qui ont ſervi à effectuer les derniers recouvremens.

Comment trouveroit-on ces meſures fortes ? elles ſont juſtes, elles ſont néceſſaires. La première dette eſt pour la patrie : la ſociété a droit de commander le ſacrifice même de la propriété, quand ſon beſoin eſt impérieux : que doit-ce être quand il ne s'agit que des fruits ! Eſpérons même que les bons citoyens s'empreſſeront dans la criſe actuelle, d'offrir aux beſoins des armées républicaines une partie de leurs récoltes en nature, que la nation leur payera comme dans les marchés; & s'il falloit rappeler un trait de l'hiſtoire des Américains, chaque poſſeſſeur de grains apprendroit ce qu'il doit faire pour la liberté. Washington avoit ſon armée preſſée par le beſoin entre la Nouvelle-Jerſey & la Penſylvanie; il demande des ſecours en grains aux habitans de ces belles contrées. Des lenteurs plutôt que des réſiſtances ſe manifeſtoient déjà, lorſque le général des Américains requiert au nom de la patrie, que les habitans & cultivateurs fourniſſent une quantité déterminée de grains

à ſon armée. « Donnez les ſur la réquiſition de l'armée » de la liberté, diſoit Washington, & le congrès vous » les fera payer le prix légitime. Si vous les refuſez, » l'armée prendra des ſubſiſtances; elle combat pour » vous, & vous n'en recevrez pas le prix. » L'armée de Washington fut approviſionnée : leçon utile aux fermiers avides, aux propriétaires ariſtocrates, feuillans, modérés ou avares.

Après avoir prévu les beſoins des armes & des vivres, revenons à ce qui touche de plus près les citoyens, à la manière dont la réquiſition ſera exercée pour la défenſe nouvelle de la république. Je reviens au plan qui vous eſt propoſé : il eſt bon que les ariſtocrates l'entendent.

Tous les citoyens ſont requis; mais tous ne peuvent pas ſervir. Tous les âges, depuis dix-huit ans juſqu'à cinquante, peuvent fournir une bonne carrière militaire; mais tous ne peuvent ſe mettre en mouvement à-la-fois. Qui aura le premier l'honneur de voler aux frontières! qui concourra le premier à la conquête de la liberté! Une voix impérieuſe, la voix de la nature & de la ſociété, répond : « La jeuneſſe partira la première. C'eſt pour elle que des repréſentans du peuple ont péri; c'eſt pour elle que la liberté eſt fondée; c'eſt elle qui doit recueillir les fruits de la révolution; c'eſt elle qui a moins de beſoins & plus de forces; c'eſt elle qui a plus de dévouement & moins de liens : la jeuneſſe Françoiſe partira la première. »

Le célibataire & le jeune homme ne ſont pas auſſi évidemment néceſſaires à l'état ſocial que les citoyens mariés qui ont donné des enfans à la patrie : le premier âge doit donc remplir la première réquiſition. Ainſi, depuis dix-huit ans juſqu'à vingt-cinq, tous les citoyens François ſont appelés à la défenſe commune. Cet âge préſente aux eſpérances de la patrie le plus grand nombre de défenſeurs vigoureux & dégagés de liens. On croit que cet âge peut comprendre plus de cinq cent mille citoyens, & nous n'avons pas beſoin d'un auſſi grand

nombre. Mais s'il en falloit encore, si cette première colonne étoit impuissante ou malheureuse, le second âge sera requis depuis vingt-cinq jusqu'à trente, & ainsi de suite, de cinq en cinq années, jusqu'à cinquante.

Mais ce n'est là que dénombrer les immenses ressources de la liberté, nous n'en aurons pas besoin; occupons-nous de leur rassemblement.

La première idée du comité étoit de faire auprès de chaque armée & de chaque noyau de guerre civile une réunion de citoyens armés, appelés de plusieurs départemens. Cette idée avoit de grands inconvéniens: 1.° des rassemblemens trop nombreux; 2.° des rassemblemens trop éloignés; 3.° des diversions trop fortes des points attaqués ou des points à renforcer; 4.° des approvisionnemens trop grands à faire dans un chef-lieu de plusieurs départemens; 5.° des voyages aussi pénibles qu'inutiles pour un trop grand nombre de citoyens. Il a donc fallu chercher un autre mode de réunion.

Rassembler au chef-lieu de département, c'est fédéraliser, c'est rappeler des lignes de démarcation qu'il faut effacer, ou du moins atténuer autant qu'il est possible.

Réunir les jeunes citoyens au chef-lieu de district, a paru plus facile, plus commode, & sur-tout plus utile. Vous en appercevez facilement les avantages. Chaque chef-lieu de district a assez de moyens pour nourrir un petit rassemblement. Les approvisionnemens sont plus faciles; il y a moins de gaspillage & moins de frais de transport.

Le chef-lieu de district présente les avantages d'une plus grande facilité à habiller chaque citoyen, & surtout à le nourrir, étant plus voisin de sa commune.

Enfin, la réquisition frappera sur des compagnies, au lieu de frapper sur des bataillons, & leur marche, ainsi que leur distinction, sera plus aisément déterminée.

N'oubliez pas d'ailleurs que votre constitution

donne une grande vocation aux diſtricts. La liberté a manqué de périr par les départemens. Les petites diſtributions territoriales ſont plus accommodées aux allures & aux beſoins de la liberté. La puiſſance arbitraire agglomère, la puiſſance républicaine diſſémine.

Nous propoſons par ce moyen peu de commandans, peu de grades militaires : la priorité d'âge, ou la voie ordinaire des élections réglera le grade pour commander une compagnie ou un bataillon. Les états-majors ſont le bagage brillant du deſpotiſme ; les états-majors ont l'ariſtocratie dans les manières, quand même ils ne l'auroient pas dans l'intention ; & d'ailleurs, qui n'a pas gémi de voir cette effrayante multiplication d'officiers de tout grade ? Il fut un temps à Rome où il y avoit tant de ſtatues ſur toutes les places publiques, que les hiſtoriens diſent qu'il y avoit à Rome un autre peuple Romain de marbre & de pierre. Nous pourrions dire, ſans chercher de comparaiſon, qu'il ſemble que nous ayons une autre nation d'officiers généraux & de conſeillers du pouvoir exécutif.

Voici le décret que le comité de ſalut public m'a chargé de vous préſenter.

DÉCRET.

» La convention nationale, après avoir entendu le rapport de ſon comité de ſalut public, décrète :

ARTICLE PREMIER.

» Dès ce moment, juſqu'à celui où les ennemis auront été chaſſés du territoire de la république, tous les François ſont en réquiſition permanente pour le ſervice des armées.

» Les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront les armes & tranſporteront les ſubſiſtances ; les femmes feront des tentes, des habits, & ſerviront dans les hôpitaux ; les enfans mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards ſe feront porter ſur les places publiques, pour exciter le courage des

guerriers, prêcher la haine des rois & l'unité de la République.

» II. Les maisons nationales seront converties provisoirement en casernes, les places publiques en ateliers d'armes; le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre.

» III. Les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi; le service de l'intérieur se fera avec les fusils de chasse & l'arme blanche.

» IV. Les chevaux de selle sont requis pour compléter les corps de cavalerie; les chevaux de trait, autres que ceux employés à l'agriculture, conduiront l'artillerie & les vivres.

» V. Le comité de salut public est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir sans délai une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre, qui réponde à l'élan & à l'énergie du peuple François. Il est autorisé en conséquence à former tous les établissemens, manufactures, ateliers & fabriques qui seront jugés nécessaires à l'exécution de ses travaux, ainsi qu'à requérir pour cet objet, dans toute l'étendue de la république, les artistes & les ouvriers qui peuvent concourir à leur succès. Il sera remis à cet effet une somme de trente millions à la disposition du ministre de la guerre, à prendre sur les quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent mille livres d'assignats qui sont en réserve dans la caisse à trois clefs. L'établissement central de cette fabrication extraordinaire sera fait à Paris.

» VI. Les représentans du peuple envoyés pour l'exécution de la présente loi, auront la même faculté dans leurs arrondissemens respectifs, en se concertant avec le comité de salut public. Ils sont investis des pouvoirs illimités attribués aux représentans du peuple près les armées.

« VII. Nul ne pourra se faire remplacer dans le service pour lequel il sera requis. Les fonctionnaires publics resteront à leur poste.

» VIII. La levée ſera générale; les citoyens non mariés ou veufs ſans enfans, de 18 à 25 ans, marcheront les premiers; ils ſe rendront ſans délai au chef-lieu de leur diſtrict, où ils s'exerceront tous les jours au maniement des armes, en attendant l'heure du départ.

» IX. Les repréſentans du peuple régleront les appels & les marches de manière à ne faire arriver les citoyens armés aux points de raſſemblement, qu'à meſure que les ſubſiſtances, les munitions & tout ce qui compoſe l'armée matérielle, ſe trouvera exiſter en proportion ſuffiſante.

» X. Les points de raſſemblement ſeront déterminés par les circonſtances, & déſignés par les repréſentans du peuple envoyés pour l'exécution de la préſente loi, ſur l'avis des généraux, de concert avec le comité de ſalut public & le conſeil exécutif proviſoire.

» XI. Le bataillon qui ſera organiſé dans chaque diſtrict, ſera réuni ſous une bannière portant cette inſcription : *Le peuple François debout contre les tyrans.*

» XII. Les bataillons ſeront organiſés d'après les loix établies, & leur ſolde ſera la même que celle des bataillons qui ſont aux frontières.

» XIII. Pour raſſembler des ſubſiſtances en quantité ſuffiſante, les fermiers & régiſſeurs des biens nationaux verſeront dans le chef-lieu de leurs diſtricts reſpectifs, en nature de grains, le produit de ces biens.

» XIV. Les propriétaires, fermiers & poſſeſſeurs de grains, ſeront requis de payer en nature les contributions arriérées, même les deux tiers de celles de 1793, ſur les rôles qui ont ſervi à effectuer les derniers recouvremens.

» XV. La Convention nationale nomme les citoyens Chabot, Tallien, Lecarpentier, Renaud, Dartigoeyte, Laplanche (de la Nièvre), Mallarmé, Legendre (de la Nièvre), Lanot (de la Corrèze), Roux-Fazillac, Paganel, Boiſſet, Taillefer, Baile, Pinet, Fayau,

Lacroix (de la Marne), Ingrand, pour adjoints aux repréſentans du peuple qui ſont actuellement près les armées & dans les départemens, à l'effet d'exécuter de concert le préſent décret.

» Le comité de ſalut public fera la répartition de leurs arrondiſſemens reſpectifs.

» XVI. Les envoyés des aſſemblées primaires ſont invités à ſe rendre inceſſamment dans leurs cantons reſpectifs pour remplir la miſſion civique qui leur a été donnée par le décret du 14 août, & recevoir les commiſſions qui leur ſeront délivrées par les repréſentans du peuple.

» XVII. Le miniſtre de la guerre eſt chargé de prendre toutes les meſures néceſſaires pour la prompte exécution du préſent décret. Il ſera mis à ſa diſpoſition, par la tréſorerie nationale, une ſomme de 50 millions à prendre ſur les 498 millions 200,000 liv. d'aſſignats qui ſont dans la caiſſe à trois clefs.

» XVIII. Le préſent décret ſera porté dans les départemens par des courriers exrraordinaires.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE EXÉCUTIVE DU LOUVRE.

M. DCC. XCIII, l'an 2.ᵉ de la république.

9